



Collectivité
Territoriale
de Guyane



Guyane:

**Terre de Culture, de Patrimoine,
de Transmission et d'Identités**

« Garder la Parole, Transmettre l'Héritage »

Soutien aux actions de développement, de transmission et de sauvegarde
des langues de Guyane



Préambule

La Collectivité Territoriale de Guyane exerce des missions de connaissance, d'étude, de collecte, de restauration, de transmission et de valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel.

Le schéma territorial du développement culturel (STDC), voté par la Collectivité territoriale de Guyane (CTG), en assemblée plénière le 16 décembre 2020 est un document d'orientations politiques et opérationnelles qui s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Valoriser la culture en tant que vecteur des identités de Guyane. La première orientation de la politique vise à mieux connaître, transmettre et valoriser nos héritages culturels pour construire une culture commune.

- Affirmer la culture comme levier de développement économique

- Développer la culture dans une perspective de plus grande équité

- Innover et coopérer dans une démarche durable

La collectivité accompagnera les porteurs de projet qui participent à la promotion des cultures et à l'attractivité des territoires sur des opérations structurantes en s'appuyant sur :

- Le règlement des aides culturelles, approuvé en assemblée plénière le 17 juin 2020
- Le schéma de développement culturel approuvé en assemblée plénière le 16 décembre 2020
- Le règlement général des appels à projets "Guyane : terre de Culture, de Patrimoine, de Transmission et d'Identités" approuvé en assemblée plénière le 19 décembre 2024

Les projets sélectionnés doivent répondre à un ou partie des enjeux ci-dessous :

- De rééquilibrage territorial - territorialisation des actions,
- De formation des acteurs culturels
- De préservation, de valorisation et de transmission du patrimoine culturel matériel et immatériel, notamment auprès de la jeunesse et plus largement des publics sensibles
- De préservation, sauvegarde et transmission des langues régionales de Guyane
- De reconnaissance de l'histoire et des savoir-faire guyanais

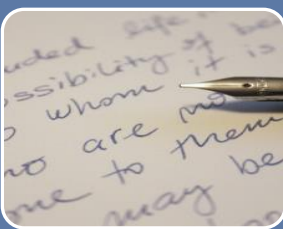
Une attention particulière est recommandée sur la question des langues régionales. Il est donc nécessaire voire urgent de préserver le patrimoine linguistique guyanais et de le valoriser.

Reconnaître la diversité des cultures en Guyane, c'est prendre en compte notamment les langues parlées, l'appartenance culturelle (amérindiennes, créoles, businenges, chinoises, hmong, brésiliennes, haïtiennes, etc.), les patrimoines, les expressions artistiques, qui sont profondément enracinés dans l'histoire du territoire et dans celles de ses populations. ^[OBJ]

En 2025 et dans les années à venir, il sera nécessaire de :



Soutenir l'apprentissage des langues de Guyane dans les établissements scolaires et les universités par l'intervention de locuteurs en langues régionales



Impulser une culture de l'écrit dans les langues à tradition orale



Créer des outils pédagogiques adaptés aux réalités locales



Favoriser les langues en Guyane en encourageant leur usage dans les médias via notamment des interventions en langues régionales par des spécialistes linguistiques



Garantir leur usage dans la communication publique par la mise en place de signalétiques en langues régionales dans le domaine routier, par la pose de panneaux sur les bâtiments publics comme par exemple à la Cité administrative de la Collectivité Territoriale de Guyane.

Appel à projets « Garder la Parole, Transmettre l'Héritage » :
Soutien aux actions de développement, de transmission
et de sauvegarde des langues de Guyane

Les thèmes d'intervention 2025

Pour tous les projets relevant du dispositif « Guyane : Terre de Culture, de patrimoine, de transmission et d'identités » deux thématiques prioritaires ont été identifiées pour l'année 2025 :

Langues régionales:
Amérindiennes,
Businenge,
Créole guyanais

Langues de Guyane



Résistance
Parcours de vie
Histoire d'un territoire, d'un site, d'un quartier,
etc.)

Histoires de Guyane



Les grands principes de l'appel à projets

Objectif

- Par ce dispositif, la Collectivité Territoriale de Guyane décide de soutenir les projets de développement, de préservation et de transmission des langues de Guyane.

Territoires éligibles

- Ensemble du territoire de la Guyane. Une priorité sera accordée aux zones isolées.

Les langues de Guyane concernées

- Les six langues amérindiennes (le kali'na, le wayana, l'arawak, le teko, le wayampi et le palikur) ;
- Le créole guyanais ;
- Les « langues parlées par les Marrons » comptabilisées comme deux langues créoles : l'une « à base lexicale anglaise » (aluku, ndyuka et pamaka apparaissant comme variantes), l'autre, le saramaka, catégorisée comme « créole à base lexicale anglo-portugaise »

Bénéficiaires de l'aide

- - Associations loi 1901
- - Professionnels ayant leur siège en Guyane
- - Collectivités territoriales ou groupement de collectivités
- - Collectifs (sous réserve d'identifier une structure de portage administratif et financier)
- - Etablissements publics

Projets éligibles

- Ateliers de pratiques et d'apprentissage des langues de Guyane
- Toutes opérations favorisant le passage de l'oral à l'écrit
- Soutien à l'achat et mise en place de plaques ou de panneaux bilingues français/langues de Guyane
- Création artistique en langues de Guyane au bénéfice du jeune public et du « tout public »
- Collecte et numérisation d'archives linguistiques (témoignages, enregistrements).
- Développement de plateformes numériques pour l'apprentissage des langues.
- Création de campagnes de communication et sensibilisation (podcasts, émissions radio, affiches).

Projets inéligibles

- Projets sans lien direct avec la sauvegarde linguistique (ex. événements culturels généraux sans volet linguistique spécifique).
- Projets à but exclusivement commercial ou lucratif.
- Projets individuels sans portée collective ou communautaire.
- Projets non ancrés en Guyane ou sans impact sur le territoire guyanais.
- Projets ayant un caractère religieux ou politique.
- Projets de simple reproduction d'initiatives existantes sans innovation ou adaptation locale.

Montant de l'aide

- L'aide est plafonnée à 5 000 € par projet et n'excèdera pas 80% du budget total de l'opération. Ce taux est variable et est fonction de l'analyse économique du projet et des crédits disponibles.

Sélection des projets

- Les projets éligibles seront soumis à un comité de sélection composé d'experts reconnus en raison de leurs compétences dans le domaine linguistique et artistique.
- L'évaluation des projets se feront selon les critères suivants :
 - faisabilité technique et financière
 - langue (s) ciblée (s) : niveau de sauvegarde plus ou moins élevé
 - qualité artistique
 - originalité du projet/caractère innovant
 - rayonnement sur le territoire

Enveloppe prévisionnelle dédiée au dispositif et montants:

- L'enveloppe allouée au dispositif territorial est de 50 000 € pour 2025.

Dépenses inéligibles

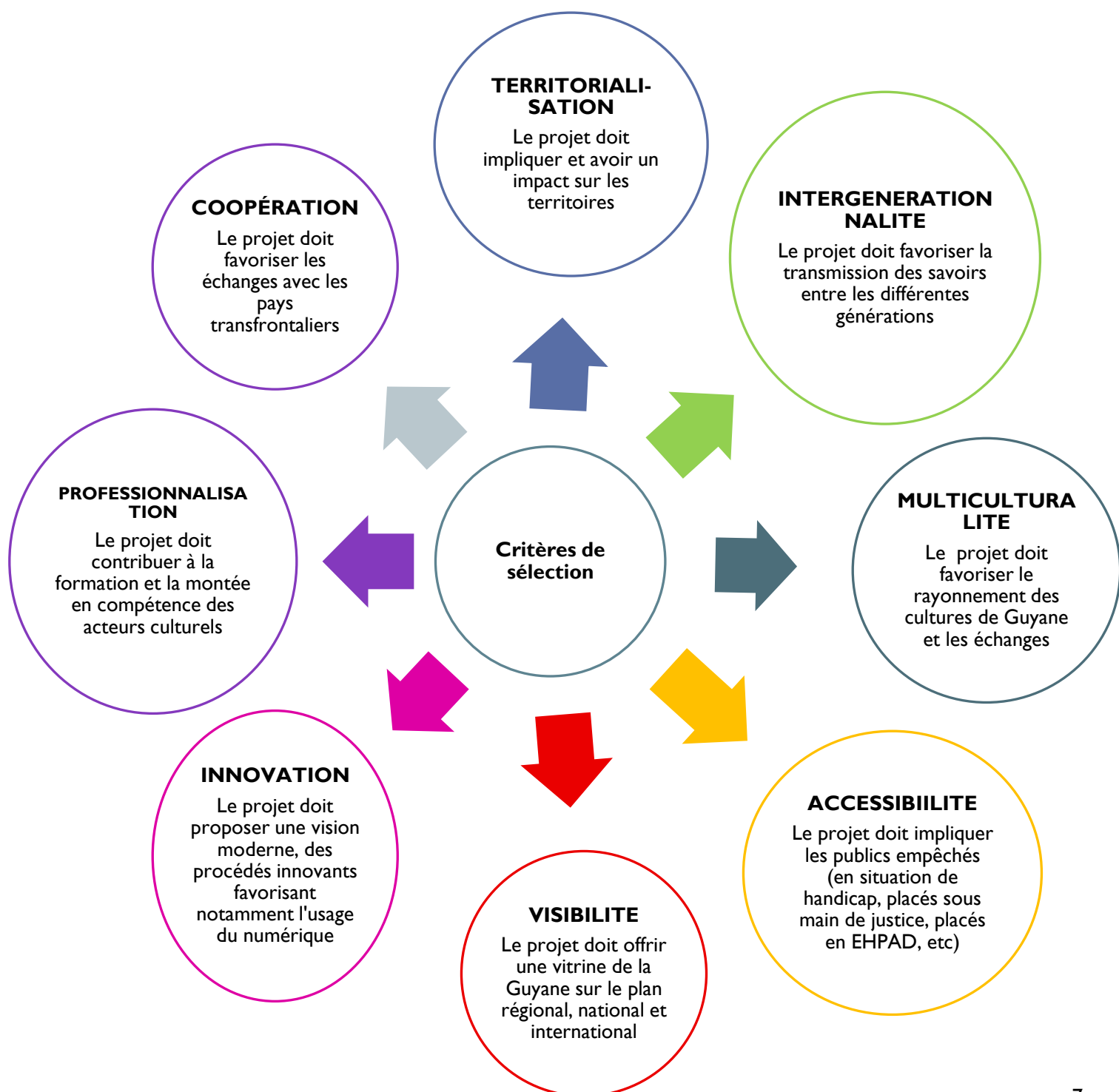
- Frais de fonctionnement récurrents non liés au projet (loyer, électricité, téléphone).
- Achat d'équipements non dédiés spécifiquement au projet.
- Amortissement de matériel non lié à la transmission linguistique.
- Dépenses personnelles des porteurs de projet.
- Dépenses non justifiées ou non conformes aux objectifs du projet.

Dépenses éligibles

- Achat de matériel pédagogique et technique (enregistreurs, caméras, logiciels).
- Frais de déplacement liés aux actions de terrain (missions, rencontres).
- Location de salles et d'équipements nécessaires à la mise en œuvre du projet.
- Conception et impression de supports de communication et de sensibilisation.
- Développement de contenus numériques (applications, sites web dédiés).
- Traduction et adaptation culturelle de supports pédagogiques existants.
- Accompagnement méthodologique et conseil en gestion de projet linguistique.
- Dépenses de documentation et de recherche (achat de livres, abonnements).
- Frais de communication pour la promotion du projet (affichage, réseaux sociaux, relations presse).

Critères de sélection :

- Projet transmis dans les délais impartis par l'appel à projets
- Budget prévisionnel à l'équilibre
- Le porteur de projet devra inscrire son action dans 5 orientations politiques minimum parmi les 8 proposées ci-dessous :



Programmation culturelle de la Collectivité Territoriale de Guyane

La Collectivité coordonne et met en place une programmation culturelle annuelle qui s'articule autour des temps forts suivants :

Opération	Dates prévisionnelles
Nuits de la lecture	23 au 26 Janvier 2025
Journée internationale des langues maternelles	19 février 2025
Journées goût et saveurs	4 avril au 16 avril 2025
Journées Mémoire Résistance et abolition	30 mai au 10 juin 2025
Partir en livre	18 juin au 20 juillet 2025
Journée des Peuples Autochtones	9 août 2025
Journées Européennes du patrimoine	13 et 14 septembre 2025
Journées Créoles	13 au 28 octobre 2025
Pagra-Liv au Grand Marché de Noël	1 ^{er} week-end de décembre 2025

Les projets s'inscrivant ou tenant compte des thématiques de cette programmation seront valorisés.

Indicateurs de résultats (quantifiables, mesurables) :

Indicateurs d'impact territorial et social

- Niveau d'implication des communautés locales dans les activités du projet.
- Contribution du projet à la préservation du patrimoine culturel immatériel.
- Effet du projet sur la revitalisation des langues en danger de disparition.
- Influence sur les pratiques éducatives (ex. intégration dans les écoles).
- Renforcement du lien social et interculturel entre les communautés linguistiques.

Indicateurs qualitatifs

- Amélioration de la perception et de la valorisation des langues locales (via des enquêtes ou sondages).
- Témoignages recueillis sur l'impact du projet auprès des communautés.
- Satisfaction des bénéficiaires (questionnaires de satisfaction).
- Évolution des compétences linguistiques des participants (avant/après).
- Niveau d'engagement des partenaires locaux dans le projet.
- Durabilité des actions mises en place (capacité à se poursuivre au-delà du financement initial).
- Impact sur la transmission intergénérationnelle des langues concernées.
- Reconnaissance du projet par les institutions ou médias.